



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES  
PRÉFECTURE DU RHONE

PRÉFECTURE DE L'ISERE

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

## AVIS DE PROROGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA LIAISON FERROVIAIRE LYON-TURIN ITINERAIRES D'ACCES AU TUNNEL FRANCO-ITALIEN

Par décision de la commission d'enquête et après avis favorable des Préfets du Rhône, de l'Isère et de la Savoie, **cette enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ouverte du lundi 16 janvier 2012 au lundi 5 mars 2012 est prorogée jusqu'au lundi 19 mars 2012 inclus** dans les 71 communes des trois départements suivants :

- Département du Rhône : Colombier-Saugnieu et Saint-Laurent-de-Mure
- Département de l'Isère : Grenay, Satolas-et-Bonce, Saint-Quentin-Fallavier, Chamagnieu, Frontonas, La Verpillière, Villefontaine, Vaulx-Milieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Saint-Savin, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Montceau, Sérézin-de-La-Tour, Cessieu, Saint-Victor-de-Cessieu, Saint-Jean-de-Soudain, La Tour-du-Pin, Sainte-Blandine, Saint-Didier-de-La-Tour, Saint-Clair-de-La-Tour, Saint-André-Le-Gaz, La Bâtie-Montgascon, Fitialieu, Chimilin, Aoste, Romagnieu, Chapareillan, Saint-Maximin, Le Moutaret et La Chapelle du Bard
- Département de la Savoie : Saint-Genix-sur-Guiers, Belmont-Tramonet, Avressieux, Vérel-de-Montbel, Ayn, Novalaise, Nances, La Motte-Servolex, Chambéry, Voglans, Chignin, Francin, Montmélian, Dullin, Saint-Alban-de-Montbel, La Bridoire, Attignat-Oncin, Lépin-Le-Lac, Aiguebelette-Le-Lac, Saint-Thibaud-de-Couz, Vimines, Saint-Cassin, Montagnole, Apremont, Les Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, La Chapelle Blanche, Détrier, Arvillard, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre, Sainte-Marie-de-Cuines, Pontamafrey-Montpascal, Jarrier et Saint-Jean-de-Maurienne.

**Cette enquête porte également sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme** des communes de Colombier Saugnieu, Saint-Laurent-de-Mure, Grenay, Satolas-et-Bonce, Chamagnieu, Frontonas, La Verpillière, Villefontaine, Vaulx-Milieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Montceau, Sérézin-de-La-Tour, Cessieu, Saint-Victor-de-Cessieu, Saint-Jean-de-Soudain, La Tour-du-Pin, Sainte-Blandine, Saint-Didier-de-La-Tour, Fitialieu, Chimilin, Aoste, Romagnieu, Chapareillan, Saint-Genix-sur-Guiers, Belmont-Tramonet, Avressieux, Vérel-de-Montbel, La Motte-Servolex, Chambéry, Voglans, Francin, Montmélian, Saint-Thibaud-de-Couz, Les Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, Détrier, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Jean-de-Maurienne ainsi que des zones d'aménagement concerté (ZAC) de Chesnes Nord et Chesnes Ouest.

Les dossiers et les registres d'enquête seront déposés du **mardi 6 mars 2012 au lundi 19 mars 2012 inclus** :

- en mairies de Colombier-Saugnieu, Saint-Laurent-de-Mure pour le département du Rhône,
- en mairies de Grenay, Satolas-et-Bonce, Saint-Quentin-Fallavier, Chamagnieu, Frontonas, La Verpillière, Villefontaine, Vaulx-Milieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Saint-Savin, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Montceau, Sérézin-de-La-Tour, Cessieu, Saint-Victor-de-Cessieu, Saint-Jean-de-Soudain, La Tour-du-Pin, Sainte-Blandine, Saint-Didier-de-La-Tour, Saint-Clair-de-La-Tour, Saint-André-Le-Gaz, La Bâtie-Montgascon, Fitialieu, Chimilin, Aoste, Romagnieu, Chapareillan, Saint-Maximin, Le Moutaret, La Chapelle du Bard pour le département de l'Isère,
- en mairies de Saint-Genix-sur-Guiers, Belmont-Tramonet, Avressieux, Vérel-de-Montbel, Ayn, Novalaise, Nances, La Motte-Servolex, Chambéry, Voglans, Chignin, Francin, Montmélian, Dullin, Saint-Alban-de-Montbel, La Bridoire, Attignat-Oncin, Lépin-Le-Lac, Aiguebelette-Le-Lac, Saint-Thibaud-de-Couz, Vimines, Saint-Cassin, Montagnole, Apremont, Les Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, La Chapelle Blanche, Détrier, Arvillard, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre, Sainte-Marie-de-Cuines, Pontamafrey-Montpascal, Jarrier et Saint-Jean-de-Maurienne pour le département de la Savoie,
- en sous-préfectures de La-Tour-du-Pin, Vienne et Saint-Jean-de-Maurienne,
- en préfectures de l'Isère (bureau du droit des sols et de l'animation juridique) et de la Savoie (bureau de la démocratie locale et de l'utilité publique).
- à la direction départementale des territoires du Rhône, cité administrative d'Etat (Bâtiment A - secrétariat de direction), 165 rue Garibaldi 69401 LYON Cedex 03.

La commission d'enquête assurera **huit permanences supplémentaires** aux lieux, dates et horaires suivants :

- Département de l'Isère :
    - Mairie de Cessieu : le vendredi 16 mars 2012 de 9 h 00 à 11 h 30
    - Mairie de La Tour du Pin : le mercredi 14 mars 2012 de 14 h 00 à 17 h 00
    - Mairie de Chimilin : le mercredi 14 mars 2012 de 9 h 00 à 11 h 30
    - Mairie de Chapareillan : le samedi 10 mars 2012 de 9 h 00 à 12 h 00
  - Département de la Savoie :
    - Mairie de Vérel-de-Montbel : le mardi 6 mars 2012 de 9 h 00 à 11 h 30
    - Mairie d'Avressieux : le jeudi 8 mars 2012 de 14 h 00 à 17 h 00
    - Mairie de Belmont-Tramonet : le lundi 12 mars 2012 de 14 h 00 à 17 h 00
    - Mairie de Chambéry : le vendredi 16 mars 2012 de 14 h 00 à 17 h 00
- (Carré Curial, Direction des Services Techniques)

A la demande de la commission d'enquête et après accord des Préfets de l'Isère et de la Savoie pour les communes relevant respectivement de leur compétence, **quatre réunions publiques** seront organisées par la commission d'enquête aux lieux, dates et horaires suivants :

- Chapareillan : le mardi 28 février 2012 à la salle polyvalente à 20 h
- La Motte Servolex : le vendredi 24 février 2012 à la salle " Les Pervenches " à 18 h
- Belmont-Tramonet : le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 à la salle des fêtes à 20 h
- Chambéry : le mardi 13 mars 2012 à la salle du " Manège " à 19 h.